



Appel à candidatures - Conseil d'administration de Rowing Canada Aviron

Date limite pour déclarer votre intérêt - 19 juillet 2026

Rowing Canada Aviron (RCA) est à la recherche d'un(e) dirigeant(e) compétent(e) et dynamique pour rejoindre notre équipe!

RCA est l'organisme national de régie de l'Aviron au Canada et un organisme sans but lucratif avec un statut reconnu de donateur comme association canadienne enregistrée de sport amateur (ACESA). RCA dessert un large public composé d'environ 13 000 participants inscrits au sein de plus de 150 clubs et associations membres à travers le pays et est fier d'être un des sports olympiques d'été les plus performants du Canada.

Nous recherchons actuellement des candidats pour pourvoir à deux (2) postes au sein du conseil d'administration de RCA dans le cadre de l'assemblée annuelle de 2026, qui se tiendra le **17 septembre 2026**.

- **Administrateur(trice)** - à la recherche de deux (2) candidats, élus par les membres
- **Administrateur(trice) provincial(e)** - soumis par le conseil consultatif des provinces et ratifié par les membres.

Le comité de nomination de RCA est à la recherche de deux personnes pour des postes d'administrateurs qui offriront des expériences et des perspectives diverses au conseil d'administration et qui sont enthousiastes à l'idée de participer activement et de s'engager au sein d'une organisation dynamique. Il s'agit d'une occasion extraordinaire pour quelqu'un de passionné par la vision, les valeurs et les priorités stratégiques de RCA.

Les candidats doivent avoir démontré un leadership dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- Exécution des stratégies
- Finances

- Relations avec les gouvernements
- Gouvernance (expérience de conseil d'administration); et
- Philanthropie (expérience de campagne de capitalisation)

*Atouts : désignations financières (CPA, CFA, CFP, CIM) et expérience/accréditation en gouvernance (p. ex., service au sein du conseil d'administration d'un organisme sans but lucratif, ICD.D, GPC.D).

Les candidats n'ont pas besoin d'avoir un lien existant avec l'aviron. En plus des qualifications décrites dans le **profil d'administrateur(trice) de RCA**, les candidats posséderont de solides aptitudes de diplomatie et une affinité naturelle à cultiver des relations, se rencontrer, animer et bâtir des consensus au sein de groupes diversifiés, en plus de qualités personnelles comme l'intégrité, la crédibilité et un enthousiasme passionné à améliorer la vie des membres et participants de RCA.

Le conseil d'administration actuel de RCA est composé de :

- TRACEY BLACK, PRÉSIDENTE
- DEREK VENTNOR, ADMINISTRATEUR PROVINCIAL
- JANE STAMP, ADMINISTRATRICE
- AARON LATTIMER, ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT DES ATHLÈTES
- MICHAEL BRYDEN, ADMINISTRATEUR
- CHARLES MINETT, ADMINISTRATEUR
- SANDER GRIEVE, ADMINISTRATEUR

Les mandats suivants arrivent à échéance le **17 septembre 2026** :

- DEREK VENTNOR, ADMINISTRATEUR PROVINCIAL*
- MICHAEL BRYDEN, ADMINISTRATEUR
- CHARLES MINETT, ADMINISTRATEUR

*L'administrateur(trice) provincial(e) sera nommé(e) par le Conseil consultatif des provinces et servira un mandat de trois ans.

Le comité de mise en candidature est responsable de recruter des candidats qualifiés pour l'élection au poste d'administrateur (trice) et soumettra le nom de l'administrateur(trice) provincial(e) à la ratification par les membres. Le règlement administratif de RCA impose au comité de présenter au moins un(e) candidat(e) de plus que le nombre de postes admissibles à pourvoir. La liste initiale des candidats proposés par le comité de mise en candidature pour le poste sera publiée le **3 août 2026**.

Après cette date, d'autres candidatures peuvent être soumises ou resoumises par les membres, à condition qu'elles soient reçues dans la forme appropriée par le bureau de RCA au plus tard le **18 août 2026**.

Les finalistes seront invités à soumettre une courte vidéo (3 à 5 minutes) à la clôture de la période de mise en candidatures. Les finalistes devront se présenter et décrire leur intérêt à servir au sein du conseil d'administration de RCA. Cette vidéo donne une occasion aux candidats de partager leurs points de vue, de souligner leur expérience pertinente et d'exprimer leur vision afin de contribuer à la mission de RCA. Bien que cette étape soit optionnelle, les candidats sont vivement encouragés à soumettre leur vidéo qui sera partagée aux membres avec les profils des candidats pour aider les électeurs à prendre une décision bien éclairée.

Réunions

Les membres du conseil d'administration de RCA se réunissent en mode virtuel environ 10 fois par an, en soirée ou le weekend, et à d'autres moments en fonction des besoins. Les membres du conseil d'administration assurent aussi la liaison avec les comités et les groupes de travail de RCA et fournissent une direction et des conseils sur une base continue.

Durée du mandat

Les administrateurs et l'administrateur(trice) provincial(e) des athlètes sont élus pour un mandat de trois ans débutant immédiatement après la fin de l'assemblée annuelle. Ils peuvent se représenter à l'élection suivante à la fin de leur mandat.

Autres exigences

Les administrateurs et les dirigeants doivent combler toutes les exigences de la *Loi sur les corporations canadiennes* (ou de la loi qui lui succède, la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*) et aux exigences de l'Agence du revenu du Canada pour les membres des conseils d'administration des organismes de bienfaisance enregistrés.

Si vous répondez à ces exigences, si vous possédez certaines des compétences clés et si vous souhaitez apporter votre expertise à notre organisation progressiste et innovante, veuillez envoyer votre curriculum vitae et votre déclaration d'intérêt au plus tard le 19 juillet 2026 à :

Aaron Lattimer, président du comité de mise en candidature de RCA
a/s rca@rowingcanada.org.

Les demandes d'informations supplémentaires sur le conseil d'administration de RCA doivent être adressées au président du comité de mise en candidature.

Les candidats pressentis sont invités à contacter tout membre du comité de mise en candidature identifiés ci-dessous. Ils sont à votre disposition pour répondre à vos questions, à partager des points de vue et à contribuer à la clarification de l'engagement et des attentes associées au service au sein du conseil.

- [Aaron Lattimer](#)
- [Andrew Lamont](#)
- [Susan Wilkinson](#)
- [Emily Jago](#)

Engagement en matière de sport sécuritaire

RCA croit que toute personne pratiquant l'aviron a le droit d'apprécier le sport à tous les niveaux de participation. Les athlètes, les entraîneurs, les officiels, les arbitres et les bénévoles ont le droit d'évoluer dans un environnement d'entraînement et de compétition sûr et inclusif qui est exempt d'abus, de harcèlement ou de discrimination, collectivement qualifié de maltraitance. Le bien-être de toute personne impliquée dans le sport est une considération primordiale, avec un accent particulier sur la protection des enfants/athlètes.

RCA reconnaît qu'il s'agit d'un domaine d'intérêt en évolution pour tous les sports au Canada. Notre programme de sport sécuritaire continuera à priorité l'éducation, la prévention et la réponse en temps opportun, soutenus par une gouvernance, des politiques et des procédures solides.

Équité, diversité et inclusion

Des études ont montré que les femmes et les personnes de couleur sont moins enclines à postuler pour l'obtention d'emplois s'ils ne répondent pas à toutes les qualifications indiquées. Chez RCA, nous nous engageons à créer un environnement diversifié et inclusif, et nous vous encourageons vivement à postuler même si vous ne répondez pas à toutes les qualifications énoncées.

Nous sommes fiers d'être un employeur offrant l'égalité des chances et les candidatures seront examinées pour les postes sans tenir compte de la race, de l'ascendance, du lieu d'origine, de la couleur, de l'origine ethnique, de la croyance, du genre, de l'orientation sexuelle, de l'âge, de l'état matrimonial, de la situation familiale ou du handicap.

Les candidats à ce poste seront soumis à la procédure de sélection de RCA et devront respecter le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la

maltraitance dans le sport et signer le formulaire de consentement du Programme canadien du sport sécuritaire.